



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération **Clisson,**
Sèvre et Maine Agglo
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil municipal doit être composé : 23
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 20

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
JEUDI 9 JUILLET 2020**

Le trois juillet deux mille vingt le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le neuf juillet deux mille vingt.

Le Maire,

Le neuf juillet deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,
Procès-verbal affiché le 16 juillet 2020

Étaient présents :

M. BLAISE Alain
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
M. TOUZEAU Nicolas
Mme HERMON Viviane
M. COCHIN Thierry
Mme BRILLOUET Corinne
M. GOURAUD Patrick

M. PRUDHOMME Christophe
Mme LEHUCHER Laurence
M. MATHE Christophe
M. ROBIN Denis
Mme DELPORTE Karine
Mme AUGER Edwige
Mme LEMAITRE Séverine

Mme MAISON Sophie
M. DELHOMMEAU Stéphane
M. DROUARD Pascal
Mme MOREAU Francine
M. MORISSEAU Thomas
M. LANDREAU Guillaume

Absents :

Mme LECORNET Valérie qui a remis un pouvoir à M. BLAISE Alain
Mme DEGOSSE Lysiane qui a remis un pouvoir à Mme LEHUCHER Laurence
Mme ELINEAU Nathalie qui a remis un pouvoir à Mme HERMON Viviane

Secrétaire : M. Patrick Gouraud

M. le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu de la réunion du 11 juin 2020.

Considérant qu'il n'y a plus de remarque à ce titre et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte rendu de la réunion du 11 juin 2020.

1 Cession de terrain : rue du Coteau –régularisation foncière

Vu l'estimation de France Domaines n°2019-44037V3000 du 13 décembre 2019,
Vu la demande du propriétaire riverain en date du 19 novembre 2019,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 9 juillet 2020,

M. le Maire explique que suite à une demande de régularisation du propriétaire, il est proposé la cession de la parcelle AN191 d'une superficie de 30m². Cette parcelle est utilisée et entretenue depuis plus de 30 ans par le riverain. Après recherche il semble que cette partie était auparavant du domaine public. Compte-tenu de l'absence d'utilité publique, il est proposé de régulariser la situation par une vente. L'estimation de France-Domains est de 16€ /m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la cession de la parcelle AN 191, d'une superficie de 30 m² au prix de 16€ du m². Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente.

2 Tarifs des salles municipales

M. BOUSSONNIERE rapporte les avis des commissions finances et vie associative qui proposent une progression des tarifs de 2% pour 2021 et 2022 pour l'Espace Bois Joli. Pour l'Espace Bois Joli un tarif revalorisé d'environ 22% est proposé pour le hall/bar compte-tenu de sa mise en valeur et de l'extension réalisée fin 2019 (application en 2021).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les tarifs suivants :

TARIFS 2021	COMMUNE	Particulier hors commune et professionnels de CT		Professionnels hors commune
		Arrhes	Arrhes	
BOIS DE LA HAIE				
Bois de la Haie	355	177	550	275
Bois de la Haie / Vin d'honneur	177	89	279	139
ARCADES				
Arcades (week-end)	289	145	530	265
Arcades / (Vin d'honneur, réunions,... vacation de 4h maxi)	89	45	206	103
MAINE				
Maine (week-end)	147	73	235	117
Maine / (Vin d'honneur, réunions,... vacation de 4h maxi)	47	23	84	42

ESPACE BOIS JOLI

ESPACE BOIS JOLI		HORS COMMUNE				
2021	Entreprises	Forfait WE	Associations de la communauté d'agglomération (CA)	Forfait WE	Particuliers & Associations hors CA	Forfait WE
Grande salle + Bar	1 327	1 592	918	1 101	1 138	1 365
Grande salle + Bar + Office	1 628	1 955	1 111	1 333	1 390	1 668
Hall + Bar	482	577	394	474	443	531
Sono	195		195		195	
Gradins	202		126		167	
Caution	905		258		905	
ESPACE BOIS JOLI		COMMUNE				
2021	Entreprises	Forfait WE	Particulier Journée	Forfait WE		
Grande salle + Bar	988	1186	845	1014		
Grande salle + Bar + Office	1219	1464	1037	1244		
Hall + Bar	342	411	312	375		
Sono	125		125			
Gradins	161		125			
Caution	896		896			

ESPACE BOIS JOLI		HORS COMMUNE				
2022	Entreprises	Forfait WE	Associations de la communauté d'agglomération (CA)	Forfait WE	Particuliers & Associations hors CA	Forfait WE
Grande salle + Bar	1 354	1 624	936	1 123	1 161	1 392
Grande salle + Bar + Office	1 661	1 994	1 133	1 360	1 418	1 701
Hall + Bar	492	589	402	483	452	542
Sono	199		199		199	
Gradins	206		129		171	
Caution	923		263		923	
ESPACE BOIS JOLI		COMMUNE				
2022	Entreprises	Forfait WE	Particulier Journée	Forfait WE		
Grande salle + Bar	1008	1210	862	1034		
Grande salle + Bar + Office	1243	1493	1058	1269		
Hall + Bar	349	419	318	383		
Sono	128		128			
Gradins	164		128			
Caution	914		914			

3 Règlement du cimetière

Vu la délibération n°6 du 14 juin 2010 approuvant la modification du règlement du cimetière communal,

M. COCHIN rappelle que la commune a investi par la mise en place d'une stèle au jardin du souvenir en 2019. La pose d'une plaque mentionnant les défunts est proposée aux familles, sachant que la plaque est fournie et posée par la commune, seule la gravure reste à la charge de la famille. Dans ce cadre une mise à jour du règlement du cimetière est proposée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le nouveau règlement du cimetière communal tel qu'annexé à la présente délibération.

4 Désignation des délégués à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, qui suit les transferts de compétences des Communes à la Communauté d'agglomération.

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le principe d'évaluation des charges transférées est fixé par le Code général des impôts afin de permettre à l'EPCI de bénéficier des moyens financiers nécessaires à l'exercice des compétences transférées :

- le coût de la compétence pour la commune est évalué
- le montant correspondant est déduit de l'attribution de compensation versée annuellement par la communauté à la commune

La commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

VU, la délibération Clisson Sèvre et Maine Agglo du 7 juillet 2020 décidant de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et ses communes membres, pour la durée du mandat 2020-2026, et décidant que cette commission sera composée de 16 membres titulaires et 16 membres suppléants, répartis de la manière suivante : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour chaque commune de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** les délégués suivants pour représenter la Commune à la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Clisson Sèvre et Maine Agglo :
Délégué titulaire : M. Jean-Michel BOUSSONNIERE
Déléguée suppléante : Mme Valérie LECORNET
- **PRECISE** qu'il appartiendra en cas de vacance d'un membre titulaire ou suppléant (démission, décès...) également au Conseil municipal de la commune concernée de désigner le remplaçant de ce membre dans les mêmes conditions pendant toute la durée de la mandature.
- **DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- **DIT** que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

5	Nominations des représentants de la commune (SYDELA, correspondant défense, SEMES)
----------	---

Conformément aux articles L2121-21, L 2121-7, L 2121-33 et L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs, dans les conditions prévues par les textes régissant ces organismes.

M. le Maire sollicite l'avis de l'assemblée afin d'autoriser expressément le recours au vote à main levée pour la désignation des membres des commissions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le recours au vote « à main levée » pour le présent délibéré.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les nominations suivantes :

SYDELA (Syndicat d'Energie de Loire Atlantique) :

Thierry COCHIN et Christophe PRUD'HOMME (titulaires)

Christophe MATHE et Patrick GOURAUD (suppléants)

Correspondant défense : Thierry COCHIN

SEMES (Sèvre et Maine Emploi Solidarité) : Viviane HERMON

6 Marché public - Projet d'aménagement de la rue du Pot Gris -

Vu le Code de la commande publique et l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence parue le 13 mai 2020 selon une procédure adaptée,

Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 relative à l'élection des membres de la commission d'appels d'offres,

Vu l'avis de la commission d'appels d'offres réunie le 25 juin 2020,

M. le Maire précise que la commission d'appels d'offres réunie le 25 juin propose de retenir l'entreprise Baudry TP pour un montant de 120 730.40€ HT. Il convient d'approuver cette attribution de marché public et autoriser M. le Maire à en signer les pièces constitutives.

Par ailleurs il est rappelé qu'une partie des travaux, en l'occurrence l'effacement des réseaux électriques et téléphonique et l'éclairage public, sera réalisée sous la maîtrise d'œuvre du SYDELA (Syndicat d'Energie de Loire-Atlantique).

Entreprise	€ HT	NOTE	Classement
BAUDRY TP	120 730,40 €	93.00	1
CHARIER TP SUD -BRETHOME	124 944.00 €	92.31	2
AUBRON MECHINEAU	128 736.50 €	90.89	3
PIGEON TP LOIRE ANJOU	129 416.80 €	88.64	4
EUROVIA ATLANTIQUE SAS	186 122.90 €	74.43	5

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise Baudry TP pour un montant de 120 730,40€ HT.
- **DONNE** pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération, avenants compris.

7 Convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec 30 Millions d'Amis

M. le Maire rappelle que la lutte contre la prolifération des chats errants est obligatoire pour les collectivités. Comme les années précédentes il est proposé un partenariat pour stériliser et identifier les animaux. Un nouveau foyer a été identifié et vu le nombre estimé d'animaux le coût de notre participation est évalué à 420€.

Cette convention permet une prise en charge avec le vétérinaire conventionné par la commune directement par l'association 30 Millions d'Amis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention de participation avec l'association 30 Millions d'Amis.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente convention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Bureaux de vote :**
M. le Maire propose de déplacer les bureaux à compter de 2021 vers la salle du Bois de la Haie. En effet le parc de stationnement créé cette année, faciliterait la venue des électeurs. De plus avec la mise en service du Porte-vue les accès vers les salles des Arcades et de la Maine seront davantage sollicités.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (23 votants), le Conseil Municipal :
➤ **APPROUVE** le déplacement de 2 bureaux de vote vers la salle polyvalente du Bois de la Haie

- **Commission séniors :**
Après débat en commission, il est proposé de nommer la commission « Action Séniors »

- **Porte-Vue :**
Le grutage du Porte-Vue est prévu du 3 au 12 août prochain. A noter que l'ensemble du quartier sera bouclé et la mairie transférée à la bibliothèque. Les riverains sont informés.

- **Commission Finances :**
M. Boussonnière informe l'assemblée que la commission souhaite participer localement à la relance économique. En effet suite à une proposition du Comité des Fêtes, une subvention de 1000€ est envisagée afin de réduire le prix de la location des stands pour les entreprises lors des journées commerciales (17/18 octobre 2020). Cette proposition sera délibérée lors du conseil de rentrée.
Concernant les conséquences financières de la crise sanitaire, il y a des dépenses supplémentaires mais c'est surtout la perte de recettes des activités enfance-jeunesse et restauration scolaire qui est plus préjudiciable.
Concernant la prestation de restauration scolaire, un règlement amiable pour les repas non commandés a été négocié et sera soumis au vote du prochain conseil.

- **Projet photovoltaïque :**
M. Mathé indique que le diagnostic de la charpente de la salle des sports conclu que le renforcement est trop coûteux pour rentabiliser l'opération. La commission souhaite poursuivre la réflexion sur un projet de ce type.

- **Jardin du Belvédère :**
M. Cochin souligne que la commission a travaillé avec les agents sur le choix des plantes. Les travaux sont en cours.

- **Développement durable :**
Mme Hermon précise que la commission a fait sa première réunion. L'ambition est de faire du développement durable un réflexe sur tout projet. La commission propose de faire un diagnostic. Par ailleurs dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets, des animations seront proposées avec l'appui de la communauté d'agglo (21 novembre).

- **Enfance Jeunesse**
M. Touzeau informe que les effectifs au centre de loisirs estival sont stables de même que le nombre d'élèves attendu dans les écoles à la prochaine rentrée scolaire.

- **Echange Beaumont-en-Véron :**
Mme Lehucher, en charge du Conseil Municipal Enfant, rappelle que la commune accueillera la délégation de Beaumont-en-Véron le samedi 10 octobre 2020.

SIGNATURES

	NOM ET PRÉNOM	Signatures		NOM ET PRÉNOM	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		Mme	ELINEAU NATHALIE	
M.	BOUSSONNIERE JEAN MICHEL		Mme	DEGOSSE LYSIANE	
Mme	LECORNET VALERIE		Mme	DELPORTE KARINE	
M.	TOUZEAU NICOLAS		Mme	AUGER EDWIGE	
Mme.	HERMON VIVIANE		Mme	LEMAITRE SEVERINE	
M.	COCHIN THIERRY		Mme	MAISDON SOPHIE	
Mme.	BRILLOUET CORINNE		M.	DELHOMMEAU STEPHANE	
M.	GOURAUD PATRICK		M.	DROUARD PASCAL	
M.	PRUDHOMME CHRISTOPHE		Mme	MOREAU FRANCINE	
Mme	LEHUCHER LAURENCE		M.	MORISSEAU THOMAS	
M.	MATHE CHRISTOPHE		M.	LANDREAU GUILLAUME	
M.	ROBIN DENIS				